EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 19/12/2019 Reçu en préfecture le 19/12/2019

Affiché le 20.12.2019

ID: 089-200039642-20191217-94_2019-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE

Nombre de conseillers :

En exercice: 73
 Présents: 53
 Absent(s): 14
 Pouvoir(s): 6
 Votants: 59

Délibération n° 94-2019

légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Madame Anne JERUSALEM. Etaient présents: Aisy-Sur-Armançon: M. BURGRAF Roland, Ancy-Le-Franc: M. DELAGNEAU

Etaient présents: Aisy-Sur-Armancon: M. BURGRAF Roland, Ancy-Le-Franc: M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, Mme ROYER Maryse, Ancy-Le-Libre: Mme BURGEVIN Véronique, Argentenay: Mme TRONEL Catherine, Arthonnay: M. LEONARD Jean-Claude, Bernouil: M. PICARD Bruno, Chassignelles: Mme JERUSALEM Anne, Cheney: M. BOLLENOT Jean-Louis, Collan: M. GOGOIS Francis, Cruzy-Le-Châtel: M. DURAND Thierry, Cry-Sur-Armançon: M. DE PINHO José, Dannemoine: M. KLOËTZLEN Eric, Dyé: M. DURAND Olivier, Flogny La Chapelle: M. CAILLIET Jean-Bernard, M. GOVIN Gérard, Fulvy: M. HERBERT Robert, Gigny: M. REMY Georges, Jully: M. FLEURY François, *Junay*: M. PROT Dominique, *Lézinnes*: M. MOULINIER Laurent, *Mélisey*: M. BOUCHARD Michel, *Molosmes*: M. BUSSY Dominique, *Nuits-Sur-Armançon*: M. GONON Jean-Louis, Pacy-Sur-Armançon: M. GOUX Jean-Luc, Perrigny-Sur-Armançon: Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, Pimelles: M. ZANCONATO M. BETHOUART Serge, Ravières: M. LETIENNE Bruno, Roffey: M. GAUTHERON Rémi, Rugny: M. NEVEUX Jacky, Saint-Martin-Sur-Armançon: Mme MUNIER Françoise, Sambourg: M. FOREY Bernard, Sennevoy-Le-Bas: M. GILBERT Jacques, Sennevoy-Le-Haut: M. MARONNAT Jean-Louis, Stigny: M. BAYOL Jacques, Tanlay: M. BOUILHAC Jean-Pierre, Mme PICOCHE Elisabeth, Thorey: M. NICOLLE Régis, Tissey: M. LEVOY Thomas, Tonnerre: Mme AGUILAR Dominique, Mme BOIX Anne-Marie, Mme DOUSSEAUX Jacqueline, M. GOURDIN Jean-Pierre, M. HARDY Raymond, M. LENOIR Pascal, M. ROBERT Christian, Tronchoy: M. TRIBUT Jacques, Vézannes: M. LHOMME Régis, Vézinnes: Mme BORGHI Micheline, Villiers-Les-Hauts: M. BERCIER Jacques, Vireaux: M. PONSARD José.

Le dix-sept décembre deux mille dix-neuf à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire,

Excusés: **Baon**: M. CHARREAU Philippe, **Epineuil**: Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, **Gland**: Mme NEYENS Sandrine, **Ravières**: M. HELOIRE Nicolas, **Serrigny**: Mme THOMAS Nadine, **Tonnerre**: Mme BERRY Véronique, Mme COELHO Caroline, M. LANCOSME Michel, Mme LAPERT Justine, M. ORTEGA Olivier, M. SERIN Mickail, **Trichey**: Mme GRIFFON Delphine, **Villon**: M. BAUDOIN Didier, **Viviers**: M. PORTIER Virgile.

Excusés ayant donné pouvoir : Argenteuil-Sur-Armançon : M. MACKAIE Michel, Flogny La Chapelle : Mme CONVERSAT Pierrette, Lézinnes : M. GALAUD Jean-Claude, Tanlay : M. BOURNIER Edmond, Tonnerre : Mme DUFIT Sophie, Yrouerre : M. PIANON Maurice.

<u>Secrétaire de séance</u>: M. GONON Jean-Louis <u>Date de convocation</u>: 11 décembre 2019

Objet: RESSOURCES

HUMAINES

Convention de prestations de services avec le Syndicat des Eaux du Tonnerrois (SET) Vu l'article L. 5111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit la prestation de service entre EPCI et syndicats,

Vu la délibération n° 29-2019 du 2 avril 2019 de la Communauté de Communes "Le Tonnerrois en Bourgogne" (CCLTB) concernant les conventions de prestation de service et de mutualisation pour la première année de mise en place du SET,

Considérant qu'afin de réaliser des économies au sein du territoire, la communauté de communes propose de continuer à assurer la gestion de certaines missions de comptabilité, de ressources humaines et d'informatique pour le compte du Syndicat des Eaux du Tonnerrois (SET) via une convention de prestations de services dans l'intérêt plus précisément :

- d'améliorer la qualité et l'efficacité des services en rationalisant les besoins humains, matériels, mobiliers, informatiques,
- mutualiser des postes pour bénéficier de compétences qui ne seraient pas accessibles individuellement,
- garantir des emplois qualifiés et pérennes avec des perspectives de formation et d'évolution pour les personnes qui les occupent,

Considérant qu'après une année de coopération entre la CCLTB et le SET, les prestations de services sont amenées à évoluer pour répondre au mieux aux besoins du SET et à son organisation évolutive,

Considérant que les nouveaux besoins se traduisent notamment par un accroissement de la prestation rendue en gestion comptable et, à l'inverse, l'arrêt de la prestation en accueil et facturation,

Envoyé en préfecture le 19/12/2019

Reçu en préfecture le 19/12/2019

Affiché le 20.12.2019

ID: 089-200039642-20191217-94_2019-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	59	pour
	0	contre
	0	abstention

APPROUVE ces propositions et notamment la signature d'une convention de prestations de services,

AUTORISE Madame la présidente à en poursuivre l'exécution et à engager toute procédure ou signer tout acte utile permettant la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits. Pour copie conforme.

La présidente, Anne JERUSALEM.



- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).